



Appel à candidatures 2022

Programme Houda Ayoub d'aide à la recherche en sciences humaines

L'Institut français du Proche-Orient et l'École Normale Supérieure, en partenariat avec le Leibniz-Zentrum Moderner Orient, et avec le soutien de la Fondation des Cèdres, ont lancé le programme Houda Ayoub d'aide à la recherche et à la mobilité, destiné à **initier ou renforcer des projets de doctorats en sciences humaines et sociales sur le Proche-Orient.**

Le programme Houda Ayoub offre des aides à la recherche triennales financées par la Fondation des Cèdres.

Houda Ayoub fut professeure d'arabe à l'École Normale Supérieure durant plus de trente ans, au cours desquels elle a fondé, nourri et fait rayonner les études arabes à l'ENS. Sa passion pour la transmission, son exigence intellectuelle et son dynamisme généreux ont porté plusieurs générations d'étudiants et de professeurs. Elle nous a quittés en 2017. Puisse ce programme lui rendre hommage et constituer une petite part de son héritage.

1. 1- Objet

Le programme est destiné à maintenir au Liban les chercheurs en sciences sociales afin qu'à l'issue de leur doctorat ils contribuent à assurer la relève des universités libanaises. Le doctorant sera inscrit dans une université libanaise publique ou privée et accompagné scientifiquement à l'Ifpo, ainsi qu'à l'ENS et le cas échéant au ZMO - en plus de son université de rattachement.

1.2- Bénéficiaires

Les aides sont destinées principalement aux étudiants libanais que les universités pourront retenir et le cas échéant, au mérite, à des étudiants résidant au Liban et inscrits dans une université libanaise.

Les aides sont destinées à des doctorants inscrits à la rentrée académique 2022-2023 dans une École doctorale au Liban pour préparer une thèse dans l'une des disciplines des Sciences Humaines et Sociales suivantes : géographie, histoire, philosophie, littérature, linguistique, archéologie, étude des textes religieux, science politique, anthropologie, économie et société. En plus de leur directeur.rice de thèse, ils sont accompagnés par un.e tuteur.rice à l'Ifpo et bénéficient d'un accueil scientifique à l'ENS ou au ZMO.

1.3- Financement

Ces aides sont financées par la Fondation des Cèdres.

Le financement comprend une allocation mensuelle qui couvre trois années universitaires maximum ainsi qu'un montant destiné à financer 3 mobilités en France ou en Allemagne étalées sur la durée de la préparation de la thèse. La durée de chaque séjour en France/Allemagne ne peut excéder 2 mois par an.

Les frais d'inscription dans l'université de rattachement – quand il y en a – sont pris en charge par l'étudiant à un tarif négocié à travers l'accord définitif entre l'Ifpo et l'université.

- Structure de l'aide :

- Allocation de 600 euros versée mensuellement au doctorant (par virement bancaire) pour une durée de trois ans, qui correspond à la durée de la thèse.
- Aide à la mobilité de 1800 euros (montant maximal, et à moduler selon la durée du séjour), qui couvrira, entre autres, la couverture sociale en France ou en Allemagne, le transport entre le Liban et le pays d'accueil.
- Les bénéficiaires se verront également accorder l'accès prioritaire aux résidences universitaires dans la limite des places disponibles.

1.4. Engagement réciproque

Le.a candidat.e s'engage à passer 50% de son temps à l'Institut français du Proche-Orient, où il.elle aura un espace de travail. Il.elle s'engage à suivre les activités scientifiques de l'Ifpo et à participer aux activités organisées par l'ENS et le ZMO, en ligne, et en présentiel lors de son séjour hors du Liban. Un accord sera passé entre l'université de rattachement et l'Ifpo.

1.5- Critères académiques d'éligibilité

Le.a candidat.e doit satisfaire aux critères suivants :

- Être titulaire d'un Master recherche au plus tard au mois de juillet 2022 ;
- Sont éligibles les doctorants qui s'inscrivent en thèse pour la première fois en 2022, ainsi que les doctorants déjà inscrits depuis la rentrée 2021 ou 2020, mais pas au-delà. Le financement de 3 ans est assuré pour les nouveaux doctorants et ceux inscrits depuis un an. Pour les doctorants inscrits depuis 2 ans, le financement sera de 2 ans, avec la possibilité exceptionnelle d'une troisième

année. La priorité sera donnée aux étudiants s'inscrivant pour la première fois en thèse en 2022.

- Avoir les connaissances linguistiques adaptées à la langue de travail et travaux de recherche de la thèse. Seront privilégiées les thèses rédigées en arabe et en français.
- Un comité de thèse sera organisé chaque année pour valider le maintien de l'aide (sur une durée maximum de trois ans).
- En cas de manquement à ses règles, un terme sera mis à l'aide.
- Tout engagement dans une autre activité rémunérée durant la durée du financement devra faire l'objet d'une discussion et d'un accord préalable de l'Ifpo.
- À l'annonce des résultats, le candidat doit se prononcer sur son intention d'accepter ou de refuser l'aide, et cela par un courrier officiel adressé à l'Ifpo. Dans le cas d'un désistement, le candidat doit justifier les raisons et les motivations de sa décision. Dans le cas d'un accord, l'établissement de rattachement du doctorant s'engage à accepter les conditions du présent règlement.
- Le bénéficiaire de l'aide doit, clairement et explicitement, faire mention de son programme de financement (Programme Houda Ayoub d'aide à la recherche) dans toute sorte de publications et contributions scientifiques liées au travail de la thèse (articles, présentations orales, posters, actes de colloques, etc.) ;
- En cas de manquement à ces règlements, l'aide est mise à terme et le doctorant s'engage à rembourser tous les fonds qu'il a déjà reçus.

Il convient de noter que pour l'obtention de cette aide, le.a doctorant.e doit se consacrer à temps plein à son travail de thèse.

1.6- Critères de sélection

Toutes les disciplines scientifiques listées à l'article 1.2 du présent règlement sont concernées.

Le(a) candidat(e) au programme sera sélectionné(e) sur les critères suivants :

- Excellence scientifique du candidat.
- Sujet de thèse d'intérêt majeur pour le Liban.
- Intégration du sujet dans les thématiques de recherche de l'Ifpo.
- Intégration du sujet dans les thématiques de recherche de l'ENS ou du ZMO.
- La situation économique des candidats sera prise en compte.

1.7- Dossier de candidature

Le(a) candidat(e) devra présenter impérativement les pièces suivantes :

- Formulaire rempli par le candidat ;
- Pièce d'identité scannée ;
- Relevés de notes de la dernière année d'étude certifiés par l'université de rattachement ;
- CV en français ou en anglais (2 pages maximum) ;
- Description du projet de recherche (3 à 5 pages maximum). Le projet devra aborder les points suivants: problématique, sources, méthodes, état de l'art

bibliographique, originalité de la démarche, terrains de recherche, calendrier prévisionnel. Deux versions du projet de recherche sont demandées : la première en français ou en arabe, la seconde en anglais.

- Avis du directeur de thèse sur la candidature ;
- Copie de l'accord de coopération entre l'Ifpo et l'université de rattachement (facultatif).

Le dossier de candidature devra être adressé :

- par voie électronique (document unique au format pdf) à p.koetschet@ifporient.org et ziad.bou.akl@ens.psl.eu avec copie à secretariat.directeur@ifporient.org.

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné.

La date limite pour déposer le dossier est le **20 octobre 2022**.

1.8- Procédure

- Envoi de la candidature à l'Institut français du Proche-Orient avant le **20 octobre 2022** ;
- Réunion de la commission de sélection ;
- Audition éventuelle du candidat par la commission de sélection ;
- Les étudiants sélectionnés seront informés par courriel conjoint de l'ENS et de l'Institut français du Proche-Orient. Aucun résultat ne sera donné par téléphone ; Le candidat sera auditionné dans la langue de son projet de recherche.
- Les pièces administratives nécessaires devront être transmises à l'Ifpo un mois au plus tard avant la mise en place de l'aide (**au plus tard début janvier**).

N.B. : L'octroi définitif de l'aide est conditionné par l'attestation de réussite au diplôme de Master et l'accord de l'école doctorale.